

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 29 octobre.

Depuis quelques jours les bruits de guerre absorbent presque exclusivement l'attention publique, et les spéculateurs de la bourse ont d'heure en heure l'oreille au guet pour épier le retentissement du premier coup de canon, car aux yeux de beaucoup d'hommes puissants, tout l'intérêt de la question est dans un marché avantageux. La nation, qui s'élève plus haut que ces misérables calculs d'agiotage, voudrait bien y voir clair, et sortir enfin, d'une façon ou d'une autre, de l'incertitude pénible où l'ont jetée les chefs-d'œuvre diplomatiques de la conférence. Mais avec un ministère tel que le nôtre, il serait fort téméraire de prédire la conduite du lendemain. Triste jouet d'une ambition de majorité, de certaines préoccupations de famille, et de la peur d'une guerre générale, il passe incessamment de la vigueur à la mollesse, et, à force de prendre conseil, de réfléchir et d'être prudent, il finit, comme tout être faible, par ne rien résoudre, attendant d'être entraîné par les événements qu'il n'a pas su diriger.

Nous croyons que la Prusse, sincèrement attachée au roi Guillaume, et toute fière de l'esprit belliqueux de son armée, profitera des dispositions de notre cabinet pour tenir un langage impérieux. Elle sait, à n'en pas douter, qu'une note un peu hautaine fera pâlir les ministres doctrinaires et changera un courrier prêt à partir pour l'armée du Nord, en un courrier dépêché à Londres afin de mieux s'assurer de la coopération britannique. Toutefois, si la Prusse a la conscience de ses véritables intérêts, elle doit peu désirer la guerre. Dire quelle sera la conséquence du coup de feu qui rompra au centre de l'Europe l'équilibre factice qu'elle a conservé depuis deux ans, n'est point chose facile. Mais on peut prédire à coup sûr, que les vieux trônes de l'Allemagne joueront gros jeu à cette loterie, et qu'il est peu à croire que la cause de la liberté, après avoir fait de si puissantes conquêtes intellectuelles, soit vaincue sur les champs de bataille. La guerre est après tout le jugement solennel de la providence tranchant le nœud gordien au milieu des hommes assez malhabiles pour ne le point savoir délier. Et ce jugement, nous l'accepterons s'il le faut avec résignation, mais avec confiance. Nous ne pensons pas que les patriotes allemands et suisses la redoutent plus que nous; ce qui nous fait dire que les menaces de la Prusse ne sont guère menaçantes.

Toutefois cette puissance n'est point dans une position ordinaire; elle est forcée de subir l'influence de son organisation militaire. On n'a point en effet des soldats nombreux, aguerris et bien disciplinés, pour se montrer toujours paisibles. Des chefs avides de combats et de gloire harcèlent le gouvernement de leurs ardues réclamations, et malgré lui, le gouvernement prend une sorte d'allure fanfaronne dont il peut être la dupe. Ainsi, en 1806, la Prusse fut entraînée par son armée dans une guerre qui mit la monarchie à deux doigts de sa perte, et l'aurait complètement ruinée si l'intérêt du vainqueur ne lui eût donné dans le traité de Tilsit une moitié de ses possessions antiques pour y pleurer sa honte et sa folle présomption. Quoique la paix nous semble tout-à-fait avantageuse à la Prusse, nous ne serions donc point surpris qu'elle s'opposât les armes à la main à une intervention française; mais le gant une fois ramassé, la France pourrait-elle reculer, et comment croire que l'Autriche et la Russie demeurassent spectatrices du combat?

Ceci nous montre quelle faute énorme nous avons commise en laissant étouffer la Pologne et l'Italie, tant qu'il existait en Europe un seul ferment de guerre générale. Nous n'avons plus pour allié officiel que la cauteleuse Angleterre dont l'aristocratie mécontente boude encore notre révolution et rêve au moyen de nous enlever notre belle colonie d'Afrique, afin de nous délivrer des souvenirs de la restauration. Et comment promet-elle son appui? Si empressée d'ouvrir des conférences et de prolonger des négociations, elle marchandait ses soldats et sa flotte, et semble dans cette comédie jouer le jeu de la maison d'Orange.

Reste la France avec son ministère doctrinaire et son armée qui brêle d'en venir aux mains; la France qui a déjà payé les frais d'une promenade militaire destinée à faire rentrer Guillaume dans ses reiranchemens, et qui paraît vouloir en terminer à ses risques et périls avec l'inconcevable obstination de ce monarque à résolutions immuables. Mais cette guerre si populaire il y a un an, le sera-t-elle aujourd'hui qu'on peut raisonnablement en découvrir le motif dans un mesquin intérêt de dynastie, dans une affection de famille, et surtout dans un calcul de majorité? Sera-t-il bien digne du grand peuple de prodiguer son sang et ses trésors pour le roi anglais Léopold et le ministère Guizot? Grâce à Dieu, cette lutte ne s'engagerait point sans que nos armes ne ser-

vissent une plus noble cause; elles consacraient un résultat de notre révolution, la séparation définitive de la Belgique, et bien qu'il ait été mutilé par la despotique intervention des puissances, il n'en est pas moins important à consolider. Quant au ministère, nous ne pensons point qu'une guerre lui donnât devant les chambres, et surtout devant le pays, un baptême d'absolution; une guerre même purement hollandaise serait un fardeau qui l'aurait bien vite écrasé; et s'il n'en avait pas la conscience, elle serait déjà commencée; car on ne tient point à quelques régimens, pourvu qu'on puisse conserver le pouvoir. Charles X, ce roi de ruelle et de sacristie, s'avisait bien un jour de se faire conquérant, pour opprimer, à l'aide de la victoire, une bourgeoisie trop remuante. Le ministère Guizot, qui a si impudemment calomnié l'opposition, parce que l'opposition repoussait une paix déshonorante et dangereuse, pourrait aussi avoir quelque belliqueuse velléité afin de se parer pompeusement dans le discours de la couronne de palmes acquises à bon marché. — Mais qu'il y prenne garde: l'avenir de l'Europe est peut-être tout entier dans la décision qu'il va prendre, et ses conséquences incalculables pourraient bien déchaîner des orages que ses débiles mains seraient impuissantes à maîtriser.

Jules F.

Dimanche dernier les commissaires réunis des banquets offerts à MM. Odilon-Barrot et Garnier-Pagès, ont offert un banquet à M. Couderc, député du Rhône. Avant le départ de M. Couderc pour Paris, les patriotes de Lyon ont voulu lui faire connaître leurs desirs. Des vœux énergiques ont été émis; on s'est franchement expliqué; M. Couderc, profondément ému, a répondu aux divers toasts qui ont été portés: il a promis de voter toujours avec ses amis, Dupont (de l'Eure) et Lafayette; c'est-à-dire pour les institutions républicaines. — M. Couderc ne démentira pas les espérances qu'une longue et honorable carrière parlementaire nous a fait concevoir; les électeurs qui l'ont conduit au rang qu'il occupe sont assurés qu'il votera toujours pour la démocratie et pour les intérêts des prolétaires.

Le même jour, les fondateurs du journal industriel, l'Echo de la fabrique, célébraient aussi l'anniversaire de la naissance de cette feuille par un banquet de famille.

Là, on s'est peu occupé des petites intrigues du jour; les convives ont appelé pour le pays un meilleur avenir, la réforme des lois qui régissent l'industrie, et une organisation sociale qui puisse assurer à l'ouvrier une existence convenable en échange de ses pénibles travaux. — Cette fête s'est terminée par une quête en faveur de ceux des blessés de novembre qui ne peuvent encore vivre du fruit de leur travail.

Au Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,
Victime de mesures arbitraires de l'autorité militaire; forcé de partir sur-le-champ pour Grenoble, sous peine d'y être entraîné par la gendarmerie, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre numéro de demain, 30 octobre, l'ordre du jour du 15 courant, donné par le lieutenant-général commandant la 7^e division militaire, ainsi que la lettre que M. Niepce, commandant la place de Lyon, m'a écrite le 25. Mon honneur a été attaqué par mes chefs, parce que j'ai révélé des abus criants; mes explications seront plus complètes; j'espère que vous les accueillerez dans votre feuille. On a voulu étouffer ma voix par des menaces, mais on n'y parviendra pas. En attendant que je puisse vous donner tous les renseignements nécessaires, je vous invite à publier les deux pièces officielles que je vous adresse.

Agréé, Monsieur, etc.
Lyon, le 29 octobre 1832.

GINTER,
lieutenant-adjutant de place.

PREMIÈRE DIVISION MILITAIRE. ORDRE DU JOUR DE LA DIVISION.

Au quartier-général, à Lyon, le 15 octobre 1832.
Une dénonciation a été portée au général Campi, commandant la division d'infanterie stationnée à Lyon; cette dénonciation, soumise par cet officier-général au lieutenant-général commandant la 7^e division, énonçait les faits suivans:

On reprochait à l'état-major de la place de Lyon, 1^o de s'approprier une somme de onze cent seize francs par an, provenant:

1^o De six cents francs alloués par l'administration des ponts pour leur garde;

2^o De 25 fr. par mois (300 fr. par an) payés par l'administration du Mont-de-Piété pour la garde de cet établissement;

3^o De 18 francs par mois (216 fr. par an) payés par celle de la loterie pour les détachemens chargés de maintenir l'ordre aux tirages.

4^o D'avoir fait des profits illicites en élevant à des classes supérieures des corps de garde portés sur l'état trimestriel comme étant de classes inférieures, de s'être attribué frauduleusement la différence qui en résultait et de s'être en outre approprié le chauffage et l'éclairage de l'hôtel de l'Hôtel-Dieu, attendu qu'il y avait un double emploi: d'une part, ce corps-de-garde étant porté sur le compte du gouvernement, et de l'autre il était fourni en réalité par l'administration de l'hôtel;

5^o D'avoir perçu deux cent quatre-vingt-huit francs, prix de seize capotes qu'on supposait avoir été perdues ou volées pendant les funestes événemens de novembre dernier.

Sur la dénonciation articulant ces faits, le lieutenant-général a ordonné à M. le maréchal-de-camp commandant le département du Rhône de procéder de suite à une enquête. Cette enquête a été faite avec le soin le plus scrupuleux. Le lieutenant-général, après l'avoir examinée attentivement, comparée aux pièces qui l'appuyaient, et sur d'exactes informations, a reconnu, sus le 1^{er} chef:

Qu'une somme de 1116 fr. avait été réellement mise à la disposition de l'état-major de la place pour subvenir à ses frais de bureau. Cette allocation

a été autorisée par M. le lieutenant-général Maurice Mathieu pendant qu'il commandait à Lyon. Il est constant que cette disposition a été mise à l'ordre du jour, et que dès lors elle a un caractère d'authenticité incontestable. L'état-major de la place a continué depuis à recevoir cette somme, bien que dans le principe elle ait été accordée aux soldats de service dans les postes déjà cités. Mais si l'état-major de la place a pu la recevoir légalement avant que le ministre de la guerre eût fixé les moyens de subvenir à des frais de bureau indispensables, il est juste maintenant de lui rendre sa véritable destination, puisqu'un commandant de place a été depuis et par ordonnance royale, établi dans la ville de Lyon, et qu'une somme de 1,500 fr., non comprise celle de 180 fr. pour le chauffage et l'éclairage de son bureau, est allouée annuellement à cet officier supérieur.

Sur le second chef,
Il a été reconnu que la dénonciation n'a aucun fondement, puisque les états de corps de garde, approuvés par le lieutenant-général, cadrent parfaitement avec celui qui a été acquitté au fournisseur par M. l'intendant, par le lieutenant-colonel chef d'état-major, et sur pièces comparées; ainsi elle détruit pleinement cette partie de la dénonciation.

Quant au chauffage et à l'éclairage de l'hôtel-dieu, que les autorités militaires et administratives n'ignorent pas avoir existé en double emploi, depuis un temps immémorial, cette faveur était tolérée pour compléter aux bureaux de l'état-major de la place le chauffage et l'éclairage qui leur était nécessaires; la disposition relative au corps de garde de l'Hôtel-Dieu étant reconnue indispensable continuera à avoir son effet.

Sur le 5^e article de la dénonciation concernant les capotes, il résulte de la vérification faite sur le registre de caisse de la ville qu'une somme de 288 fr. a été payée, le 3 mai dernier, à M. Ditte, garde-magasin des lits militaires, pour 16 capotes égarées en novembre 1831, somme exactement portée en recette dans la comptabilité de cet agent. Le même registre fait foi que les 16 capotes ayant été retrouvées, la somme de 288 fr. a été remboursée à la mairie en juillet dernier.

Ainsi, cette même enquête a constaté que tous les faits énoncés dans cette dénonciation contre les adjudans de place et notamment contre M. le colonel commandant, sont faux ou calomnieusement interprétés et ne peuvent porter aucune atteinte à la réputation d'honneur et de probité des officiers qui en ont été l'objet.

Le lieutenant-général ordonne qu'à compter du 1^{er} octobre présent mois, les sommes perçues dans quelques corps de garde au profit des soldats seront remises effectivement à chaque colonel des régimens qui occupent ces mêmes corps de garde, pour être désormais réparties exactement entre les hommes chargés de ce service.

M. le lieutenant Ginter sera provisoirement et immédiatement envoyé à Grenoble pour y remplir les fonctions d'adjutant de place jusqu'à ce que le ministre lui ait assigné une autre destination.

M. le sous-lieut. Faure, secrétaire archiviste, qui cumule avec ces fonctions celles de greffier du 1^{er} conseil de guerre de cette division, cessera d'être employé en cette dernière qualité à dater du 1^{er} novembre prochain. M. le capitaine rapporteur, près le même conseil, est tenu de désigner au lieutenant-général, dans ce délai, un ancien militaire propre à remplir cet emploi. de greffier.

Le lieutenant-général commandant la 7^e division militaire,
Signé. Baron DELORE.

Pour copie conforme,
Le chef d'état-major,
Signé. AUPICK.

Pour copie conforme,
Le colonel commandant la place de Lyon,
NIEPCE.

A Monsieur le Lieutenant GINTER, Adjudant de place.

Lyon, 25 octobre 1832.

Monsieur,

Le lieutenant-général commandant la division m'a prescrit de vous dire qu'il avait appris que vous faisiez rédiger un mémoire contre son ordre du jour du 15 courant, que si cela était, votre destination en serait le prix. Je vous salue.

Le colonel commandant la place de Lyon,
NIEPCE.

P. S. N'oubliez pas que c'est aujourd'hui que vous devez partir pour Grenoble, il me serait pénible de vous y contraindre par la gendarmerie, car tel est l'ordre que j'ai reçu.

AVIS.

Le sieur Ramage Vincent, ancien militaire pensionné, domicilié à Lyon, est invité à se présenter de suite chez M. le vicomte Proteau, maréchal-de-camp, commandant le département du Rhône, rue de Puzy, n. 2, pour affaires qui le concernent.

On annonce que M. de Barante, frère de l'ambassadeur de Turin, et conservateur des forêts sous Charles X, vient d'être nommé conseiller-maire à la cour des comptes. On dit aussi que M. Guizot s'est fait allouer, par ordonnance, 12,000 fr. de frais de premier établissement; et que M. le pair de France Cousin a reçu une somme de 3,000 francs par préciput (mot tout nouveau au budget de l'état) sur la caisse de l'école normale.

Allons, courage, MM. les doctrinaires, disposez largement des places et du trésor. Mais hâtez-vous, car la session approche!
(Constitutionnel.)

On lit dans la Tribune :

M. Etienne, actionnaire et rédacteur du Constitutionnel, chargé depuis quelque temps de la direction politique de ce journal, a eu l'honneur de dîner en famille avec le roi des Français. Il paraît que M. Etienne, illustre auteur des Deux Gendres, et ancien censeur impérial, aurait conçu l'espérance d'obtenir un portefeuille, et qu'il a refusé la pairie. Mais heureusement qu'il peut exister pour M. Etienne et pour ses amis des dédommagemens d'une autre nature, et l'on doit s'être accordé sur les principaux articles du traité hier au soir.

D'après les journaux anglais arrivés ce matin, M. Denhorff a apporté à Londres une réponse de la Prusse qui consent à l'emploi des mesures coercitives pécuniaires et navales, mais qui se refuse obstinément à l'entrée d'une armée française en Belgique. D'un autre côté, on dit que la note qu'on attendait du cabinet de Berlin est parvenue ici ce matin et qu'elle a été communiquée sur-le-champ par M. de Werther à notre cabinet. Le contenu de cette note serait conforme à la ré-

PARIS, 27 octobre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

La hausse des fonds a encore continué aujourd'hui. On disait à la bourse que bien définitivement notre armée passait la frontière demain, ou mardi au plus tard, avec l'assentiment de toutes les puissances, et ces bruits ont soutenu le mouvement progressif des trois jours derniers. Il y a toute probabilité que ce mouvement ne se ralentira point avant la fin du mois, et que, par conséquent, la liquidation se ferait avec avantage par les joueurs à la hausse.

Les deux grandes maisons qui, ces jours derniers, ont opéré en hausse sur de si fortes masses de rentes, ont continué aujourd'hui leurs achats; on assure même qu'elles avaient donné des ordres à des prix plus hauts que ceux atteints par la rente.

On est toujours surpris du silence de la presse ministérielle, et de l'absence de toute communication du gouvernement sur les affaires de Belgique. Le *Journal des Débats* se borne aujourd'hui à reproduire, en appelant sur leur contenu l'attention de ses lecteurs, les articles des journaux anglais, dont je vous ai transmis l'analyse.

Les journaux et les lettres de Londres d'aujourd'hui n'ajoutent presque rien aux faits déjà connus hier. Il résulte toujours de l'ensemble des documents reçus par cette voie, que les puissances, ou du moins l'Autriche et la Prusse, consentent à notre entrée en Belgique; mais il est à peu près évident qu'elles n'autorisent qu'une marche sur Anvers, et qu'à la prise ou l'évacuation de la citadelle devra se borner notre campagne. Si le roi Guillaume, après l'expulsion du général Chassé du territoire belge, persiste dans ses refus d'obtempérer aux injonctions de la conférence, il faudra recommencer les négociations, et Dieu sait ce que dureront ces opérations nouvelles de la diplomatie.

On assure qu'un haut personnage étranger devant qui on s'expliquait sur le peu de portée de ce que la France et l'Angleterre se préparaient à faire en ce moment par la prise d'un point qui ne décide rien de la liberté de l'Escaut, ou un blocus que la saison rend à peu près illusoire, a répondu que la comédie de Spithead et d'Anvers suffirait bien pour faire prendre patience jusqu'au printemps, et que c'était tout ce qu'il fallait à l'Europe.

— On est sans nouvelles fraîches de l'expédition de don Pedro. La correspondance de Lisbonne se borne à rapporter les détails de l'affaire du 29, et à faire connaître les pertes des miguélistes, qui sont plus considérables qu'on ne l'avait cru. On suppose qu'en ce moment Sartorius a été rejoint par le vaisseau le *Wellington*, acheté de la compagnie des Indes, et que ce renfort le met en état de voir la flotte portugaise si elle tente de quitter la baie de Vigo.

— Les nouvelles de l'Allemagne confédérée continuent à offrir de l'intérêt. Vous verrez par l'article Cassel que je vous transmets, qu'une grave question en matière de presse a été décidée en ce pays, dans un sens contraire aux prétentions du gouvernement.

A Francfort, d'après une lettre particulière reçue aujourd'hui, le sénat redoute tellement une prochaine émeute qu'il s'est assemblé pour demander la mise en vigueur de la loi martiale, en cas où de prochaines émeutes la rendraient nécessaire pour une prompt répression.

— Je vous ai parlé de certaines menées qui continuaient d'avoir lieu pour rallier autour de M. Dupin certains hommes de la gauche modérée, dont on obtiendrait une condamnation explicite et publique des doctrines de l'extrême gauche. On avait dit que M. Barrot avait été sondé à ce sujet. Je ne puis rien vous dire des démarches qui ont pu être faites auprès de ce député; mais j'ai l'assurance qu'il a répondu à certains de ses amis curieux de connaître sa pensée sur la fusion projetée, que ce n'était point en demandant des concessions, mais en en faisant que M. Dupin et les siens pouvaient espérer un rapprochement avec l'opposition constitutionnelle qui n'a point oublié qu'elle doit au député de la Nièvre et la conservation des magistrats de Charles X et la constitution batarde de la pairie nouvelle, et l'accusation portée contre la gauche d'être l'auteur des émeutes, et, en définitive, une conduite au moins équivoque, comme magistrat, vis-à-vis des doctrines de l'état de siège.

Il est d'ailleurs à remarquer que le ministère doctrinaire qui, il y a six jours, était prêt à quitter la partie de guerre lasse, a cru trouver un moment de répit dans le quasi-assentiment des puissances à sa marche sur Anvers.

— P. S. 5 heures. Une lettre de Londres arrivée cet après-midi à une maison de banque, et écrite par un personnage en très-bonne position pour être bien informé, assure que l'opinion du cabinet anglais est que les mesures décisives, après lesquelles on pourra se mettre en campagne, quoique de simple formalité entraîneront un délai d'une huitaine au moins, et qu'ainsi rien ne sera commencé avant le 5 et peut-être le 10 novembre. Puis, ajoute le correspondant, il peut encore survenir bien des cas imprévus.

Le traité ratifié par la France n'a dû, en tous cas, arriver à Londres qu'aujourd'hui. La ratification du roi d'Angleterre est maintenant nécessaire, puis la notification du tout aux plénipotentiaires, etc. Jusqu'à présent l'assentiment de la Prusse et de l'Autriche n'est que tacite: il peut y être mis beaucoup de conditions difficiles à accepter.

— L'affaire du cloître St-Merry a continué aujourd'hui et n'est pas encore terminée.

La publication récente faite au nom de M. de Mortemart ou du moins pour lui par M. Mazas, a soulevé plus d'un genre de réclamation; d'abord, on a accusé M. de Mortemart d'avoir promis au public plus qu'il ne lui donnait, de n'avoir pas osé parler du fait le plus important qu'il put révéler, la mission prétendue qu'il aurait reçue au nom du duc de Bordeaux, etc., etc. pour son ambassade en Russie.

Une lettre de M. Hyde de Neuville publiée hier par la *Quotidienne*, attaque sur un autre point le noble duc. Suivant

posée qui est arrivée en Angleterre. Reste à savoir si le ministère passera outre. On disait que, dans le conseil de ce jour, on s'était décidé à se passer de l'assentiment de la Prusse, et que le mouvement de l'armée française avait été ordonné. Cependant il est de fait que ce soir le maréchal Gérard ne s'était point encore mis en route pour l'armée du Nord. (Courrier Français.)

Est-ce sérieusement que le *Constitutionnel* avance que le ministère doctrinaire s'est imposé à la couronne malgré elle. Quoi! malgré elle! Cela n'est pas plus fort que si le roi le savait; mais l'un vaut l'autre. La France n'en est plus à ces mensonges niais, et si le *Constitutionnel* ne peut opposer à nos opinions d'autres arguments que ceux tirés d'une prétendue violence exercée envers la couronne par les doctrinaires, nous l'engageons à ne pas se faire le champion de la monarchie: il la tuerait en voulant la défendre, la France est très-persuadée que le roi sait ce qu'il fait, qu'il choisit lui-même ses ministres, et qu'après les avoir choisis il gouverne encore comme s'il ne les avait pas. Le parti du 15 mars ne nie point cette action personnelle du roi, et tous ceux qui veulent réellement sauver la dynastie disent qu'après tout il n'est tel que soi dans ses propres affaires, et qu'au point où en sont venues les choses, puisqu'il s'est trouvé un roi en état de gouverner, il faut s'en applaudir et le laisser faire. Ceux-là trouvent très-singulier que M. Dupin, connaissant S. M. Louis-Philippe depuis quinze ans, et sachant mieux que personne quelles sont ses habitudes en affaires, ait attendu jusqu'au 11 octobre pour se montrer rigoureux partisan du principe constitutionnel, le roi règne et ne gouverne pas. Si, pour défendre contre nous le principe de l'hérédité et de l'irresponsabilité monarchiques, on est forcé de nous dire que les doctrinaires se sont emparés du roi, qu'ils se sont faits ses ministres, malgré lui, il faut plaindre la monarchie. Quand on est réduit à déclarer la royauté idiote pour la défendre, on est bien près de la laisser en interdit. (National.)

Berlin, du 14 octobre. — On disait à la bourse d'hier que la Prusse faisait de nouveaux préparatifs, et que le quatrième et le huitième corps d'armée allaient être mobilisés.

Du 15. Les nouvelles sont ici fortement à la guerre. On sait que le secrétaire de légation, comte Demhoff, a été envoyé de suite auprès du roi à Tœplitz avec les dépêches qu'il a apportées de Londres. On dit que depuis l'ordre a été donné de mobiliser deux, d'autres disent trois corps d'armée. Le bruit se répand en outre que la Prusse, d'accord avec la Russie, a fait faire par son ambassadeur à Paris, M. de Werther, une protestation contre l'entrée des Français en Belgique. (Corresp. de Nuremberg.)

Le *Patriote de la Côte-d'Or* annonce qu'un banquet patriotique sera offert le 4 novembre prochain, dans la salle de l'ancien palais des états, à MM. Cabet, Hernoux et Manguin, signataires du compte-rendu.

Un appel sera fait aux patriotes de Dijon et de l'arrondissement. Ceux des autres arrondissements de la Côte-d'Or et villes des départements voisins, sont invités à envoyer des députations à ce banquet fédératif dont la souscription individuelle est fixée à 5 francs.

Le *Moniteur* et tous les journaux du ministère ont gardé, ce matin, le plus profond silence sur les nouvelles qui ont circulé hier à la bourse, ainsi que sur la hausse qu'elles ont occasionnée. Ce silence unanime a beaucoup surpris les agitateurs aujourd'hui; car, dans leur naïve crédulité, ils imaginaient que le gouvernement devait les instruire des hautes affaires de l'Etat, afin de faciliter leurs affaires particulières. Cependant, si l'on est crédule à la bourse, on est défiant aussi. Or, le fait de la hausse d'hier étant indubitable, on en a recherché la cause ailleurs que dans les nouvelles politiques.

On a donc su qu'hier de très-grandes acquisitions avaient été faites par un célèbre banquier, placé, par son immense fortune et ses relations dans le monde ministériel de tous les pays, de manière à être instruit le premier de tous les événements qui peuvent exercer de l'influence sur les effets publics. On a su également que tous les habitués des chancelleries diplomatiques étaient venus à la bourse, et que beaucoup d'entr'eux avaient acheté des rentes. Ces opérations connues, on en a tiré la facile conséquence que des nouvelles importantes étaient arrivées, et que ces nouvelles devaient être nécessairement favorables au maintien de la paix. (Constitutionnel.)

Le mouvement de hausse a continué à la bourse de ce jour. Ce n'est pas que les nouvelles données hier se soient confirmées; les journaux anglais du 24, reçus par voie extraordinaire, réduisent à sa valeur ce qu'on avait dit d'une alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre. Il résulte de ces feuilles que l'Angleterre s'est mise d'accord avec la France pour régler des moyens de contraindre le roi de Hollande; mais qu'on doit lui faire une dernière notification avant de rien entreprendre. C'est ce qu'on disait il y a trois semaines. En même temps, le cabinet prussien chercherait à entamer des négociations; il préparerait un nouveau traité; enfin, on rentrerait dans le cercle diplomatique dont il y a huit jours on paraissait être sorti.

De cette manière, la hausse s'explique tout naturellement. Il y a huit jours, la rente était à 68; on revient à la situation d'alors, et la rente remonte au point d'où elle était tombée.

Comment il reste encore une inquiétude à la bourse: comment les chambres de France et de Belgique prendront-elles ce maintien de la paix armée qui épuise les deux pays? (Journal du Commerce.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

cette lettre, la catastrophe des trois journées serait imputée par les royalistes, au peu de décision qu'il aurait mise à s'emparer des pleins pouvoirs que lui avait conférés Charles X, et de l'espèce d'hésitation qui lui aurait fait prendre pour chemins les plus courts, pour être dangereux, quand les pas cependant absolument fermés.

Il n'est pas douteux que M. de Mortemart n'ait promptement et bonne réponse à ces imputations. Son secrétaire a aussi eu de la besogne, s'il faut qu'il réplique à toutes les réclamations qui ne vont qu'à lui. M. Christian Dumas entre autres, a redressé dans une lettre publiée hier des assertions de M. Mazas, qui au tort d'être très-peu bienveillantes pour le peuple des barricades qui fut si généreux envers les vaincus, joignent le tort plus grave, d'être d'après M. Dumas complètement inexactes.

— On lit dans le *Temps* que les formalités qui devront précéder le commencement des hostilités ne peuvent apporter qu'un très-léger retard, puisqu'une dépêche télégraphique, peut être transmise en quelques heures, et que cinq jours après, l'armée française pourra se trouver sous les murs d'Anvers. En peu de jours également les flottes combinées favorisées par un temps propice auront franchi la distance qui les sépare de l'Escaut.

La ratification du traité ne pourra être échangée de Paris à Londres avant samedi, il faudra le soumettre aux autres puissances; encore un retard, mais ceci n'est qu'une affaire de convenance: car la décision des trois puissances doit être regardée comme certaine, et si contre toute espérance, elles s'y refusaient, elles se constitueraient par là en état flagrant de duplicité et de mauvaise foi.

NOUVELLES DE LA VENDÉE.

On écrit de Candé, 21 octobre:

Une colonne mobile du 54^e de ligne, en parcourant les champs situés entre les fermes dites les Petites et Grandes-Courlayes, commune de Vritz (Loire-Inférieure), aperçut à 200 pas environ un homme qui fuyait à toutes jambes. M. Boissier, qui commandait la colonne le fit poursuivre par plusieurs soldats, qui parvinrent à effectuer l'arrestation de ce malheureux, qui, se voyant cerné de toutes parts et étourdi par les coups de fusil qu'on lui avait tirés, s'était fourré dans un buisson. On a trouvé sur lui deux cartouches, une épingle fixée à la boutonnière de sa veste, et sous son gilet les signes de la chouannerie, c'est-à-dire un petit carré blanc, surmonté d'un cœur rouge enflammé et le scapulaire à côté; il avait en outre 7 fr. 90 c. dans sa ceinture. Cet individu, nommé Deshalheur, réfractaire de la classe de 1850, niait avoir des armes à feu; et ce n'est qu'après des menaces qu'il avoua avoir caché un fusil dans une meule de paille de la ferme de la Grande-Courlaye. En effet, après quelques recherches, on trouva dans l'endroit désigné un fusil avec baïonnette, calibre anglais, une musette qui renfermait deux paquets de cartouches, ainsi que tous les accessoires de l'arme. Un jeune soldat de la classe de 1851, rencontré par une colonne mobile de l'arrondissement de Machecoul, a été arrêté, envoyé à Nantes, et va être dirigé sur le corps pour lequel il est destiné. On voit que le système des colonnes mobiles ne saurait être trop apprécié; il achèvera de purger nos contrées des misérables qui y répandent la terreur par leurs brigandages, et ne permettra à aucun retardataire de se laisser entraîner à servir de recrues aux chefs de bandes. (Le Breton.)

Segré, 22 octobre.

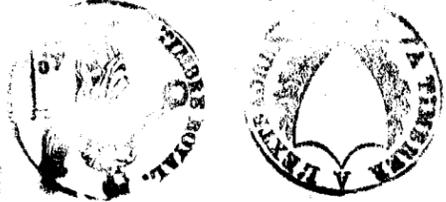
L'enterrement d'un jeune homme qui serait sans doute devenu un chef de bandes redoutable pour nos contrées, vient d'avoir lieu dans notre ville. La plus grande partie de la population y assistait.

Ce jeune chouan, déjà connu sous le nom de le *Lancier*, n'était pas depuis plus de quinze jours dans le pays. Il avait voulu signaler son arrivée par quelques actions hardies pour inspirer de la confiance aux conscrits qu'il avait mission d'enrôler.

La semaine dernière, vêtu avec beaucoup de luxe, il se présenta chez M. Poitevin, propriétaire aux environs du Bourg-d'Iré, et lui enleva, tout en conservant les formes de la plus exquise politesse, deux fusils doubles, dont il dit avoir besoin. Dans cette visite il avait aperçu une paire de pistolets; pour ce jour-là il ne les demanda pas; mais il revint le lendemain, et, quoiqu'il sût bien qu'il y avait en ce moment une nombreuse réunion chez M. Poitevin, il le fit prévenir de venir lui parler, demanda ses pistolets qu'il a vus la veille, s'en empara, et s'en va sans se presser, mais en disant que, s'il est dénoncé, la vie de M. Poitevin répondra de la sienne.

Deux jours après cependant, un détachement commandé par le sous-lieutenant Chichon du 54^e, ayant eu quelques renseignements sur son compte, se mettait à sa poursuite. Arrivés dans une métairie, les soldats font la fouille. Les métayers étaient absents; il ne s'y trouvait qu'une vieille femme. Après avoir vainement cherché, un des soldats demanda qu'on lève la trappe qui conduit au grenier. A ces mots, la vieille femme s'embarrasse et dit que les métayers ont emporté la clé. Qu'on l'enfonce, dit aussitôt le même soldat, et la trappe est enfoncée. Au même instant, deux coups de feu partent du grenier, et deux militaires sont blessés: l'un reçoit une balle dans le bras, le second a le ventre effleuré d'une autre balle. Pendant que les soldats s'empressent de monter dans la cache de leurs ennemis, ceux-ci ont le temps de faire un trou au toit et de se sauver dans la campagne; c'étaient le *Lancier* et un jeune réfractaire. On a trouvé dans cette cache deux fusils et soixante cartouches.

Samedi dernier, un autre détachement aussi sous les ordres du sous-lieutenant Chichon, parcourait les champs, comme toutes nos troupes le font chaque jour avec tant d'ardeur, lorsqu'il rencontra un jeune homme de bonne mine, vêtu à la manière des paysans. Halte-là, lui cria le sergent;



qui es-tu ? — Je suis, répondit le jeune homme, sans hésiter, le fils du maréchal de Chassé, et je retourne chez nous. — C'est bien, nous allons aussi de ce côté : viens avec nous ; et sans se faire prier davantage, le Lancier, car avec nous ; se met en marche avec les soldats. A quelque distance de là, le détachement fait une nouvelle rencontre. C'était un métayer chargé de ses instruments de travail. Où vas-tu, lui dit le sergent ? — A Chazé, faire raccommoder mes outils chez not' maréchal. — Bien, justement voilà son fils, répond le paysan ; et au même instant le jeune chouan s'échappant saute par-dessus un échallier et s'enfuit. Les soldats lui crient d'arrêter ; mais il n'en tient compte et court toujours. Le sergent alors ordonne de faire feu, et au second coup le Lancier tombe percé d'une balle. On l'a de suite amené à Segré où il a expiré quelques heures après, déclarant qu'il se nommait de Beauregard, mais refusant de donner aucun autre éclaircissement sur son compte. Le même jour, le détachement commandé par le lieutenant Boissy a conduit aussi un chouan dans la prison de notre ville. (Journal de Maine-et-Loire.)

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUINOT-GODARD.

(Audience du 24 octobre.)

Procès des insurgés pris dans les barricades St-Merry.

(Suite.)

L'accusé Vigouroux a quitté son élégant frac noir, et est revêtu de son uniforme de soldat du 62^e de ligne. M. le président l'interroge une seconde fois sur sa conduite à Paris le 6 juin. Vigouroux prétend de nouveau qu'il prouvera par témoins que le 6 juin il est resté à son domicile, rue du faubourg St-Martin, depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit.

Plusieurs témoins déposent de faits particuliers à divers accusés combattans de la barricade, qui sont démentis par lui. Pas un seul accusé ne convient avoir fait partie des combattans.

M. Martin, capitaine de la garde nationale, est arrivé le soir avec une partie de sa compagnie près de la barricade ; elle n'était pas alors fort élevée ; il s'est colleté avec Rossignol et a voulu lui arracher son fusil.

Rossignol nie le fait, et persévérant dans son système, prétend toujours n'avoir été que le pacificateur des têtes exaltées qui l'entouraient.

Simon, décoré de juillet, commence sa déposition par se plaindre des émeutes de juin qui l'ont ruiné et ont nui à sa bonne réputation. De faux rapports, s'il faut l'en croire, ont représenté comme partisan des insurgés, tandis qu'il n'est rien. Il a vu la fille Alexandre faire des distributions de pain et de bouillon aux combattans ; elle les prévenait du haut de son balcon de l'arrivée des troupes et se réjouissait lorsqu'elle voyait tomber un garde national. C'est très-mal, dit Simon, une femme doit avoir le cœur sensible et cela honnait beaucoup.

La fille Alexandre : Tout ce que dit le témoin est faux. Simon : Je le jure sur ma croix de juillet ; elle n'est pas honorée comme tant d'autres.

Une voix dans l'auditoire de la partie réservée au public : Honore la croix de juillet, imposez-lui silence. M. le président : Y avait-il un chef supérieur dans la barricade ?

Simon : Oui, un général à grosses épaulettes.

Jeanne, se levant (son émotion est visible ; les murmures avaient accueilli la déposition de Simon se taisent aussitôt) : Qu'un homme qui se trouve à la fois dans une position délicate et fâcheuse cherche à s'en tirer par tous les moyens honnêtes qui sont en son pouvoir, je le comprends ; mais si on se sauve en devenant un infâme, qu'il arrive jusqu'à honorer ses camarades, ceux qui ont joué côte à côte leur vie avec lui, voilà ce que je ne puis comprendre. Qu'on interroge tous les habitans du quartier St-Martin, ils diront que le 5 juin, Simon a construit avec nous la barricade et qu'il a combattu dans nos rangs jusqu'à minuit. Le 6 juin, à cinq heures, Simon est revenu à la barricade, et m'a pardonné l'expression, mais elle est encore toute présente à ma pensée : Nous allons leur en f... à ces gueux-là ; ça fait des cartouches. Tout le monde s'en mêle ; ça va bien. Voilà ses propres paroles ; elles contrastent bien avec ce qu'il dit aujourd'hui. Simon a eu peur au moment du combat et nous a quittés... C'est un lâche!!!

L'accent de Jeanne en prononçant ces paroles produit un effet que des bravos et des applaudissemens partent de plusieurs points de la salle, et les huissiers ont peine à faire silence. Simon paraît deconcerté. Jeanne qui s'est assise et se relever ; il tombe sans connaissance sur son banc. L'audience est suspendue par cet incident.

A la reprise de l'audience, cinq témoins sont encore entendus. Ils n'ont donné lieu à aucun débat intéressant.

Audience du 25.

L'audience de ce jour n'a offert à peu près aucun intérêt. L'accusé, accusé par un témoin d'avoir fait feu, caché sous la porte cochère, sur des gardes nationaux qui rentraient tranquillement chez eux, s'est défendu de cette lâcheté, et a déclaré que ce n'était point en se battant ainsi qu'il avait reçu des balles en juillet. Il n'a jamais tiré que sur les troupes qui attaquaient la barricade. Jeanne a affirmé que jamais il n'avait eu plus de 100 combattans dans la barricade.

Tous les accusés ont nié, comme hier, tous les faits rapportés par les témoins et relatifs à leur arrestation ou à leur présence dans la barricade.

Audience du 28.

Les débats ont été aujourd'hui plus intéressans qu'hier, et les dépositions de M. le Potin, locataire de la maison n. 30,

rue St-Martin, et de M. Claris, officier de la quatrième légion, ont, pour la première fois, donné des détails exacts de ce qui se passait dans les maisons occupées par les insurgés.

M. le Potin, malgré son âge avancé (70 ans) a raconté avec beaucoup de clarté les événemens dont elle a été de si près le témoin. C'est le 6 à sept heures du matin, a-t-elle dit, que pour la première fois les jeunes gens qui se battaient dans la barricade ont frappé à ma porte. J'habite le même appartement que M. le Lecouture, la propriétaire, âgée de 82 ans ; elle était encore couchée. Quoique nous ne dormions pas, nous ne répondimes pas d'abord, alors on nous dit : Ouvrez, ou nous enfonçons la porte avec les crosses de nos fusils. J'allai ouvrir. Aussitôt les insurgés entrèrent et ouvrirent les fenêtres pour tirer des coups de fusil. Ils avaient mis sur le lit de M. le Lecouture des balles, de la poudre et des cartouches. M. le Lecouture eut peur, et je l'aidai à se lever, alors les jeunes gens furent les maîtres de l'appartement.

M. le président : ne vous a-t-on rien volé ? M. le Potin : Pardonnez-moi, à peu près 500 fr. en pièces de cinq francs. M. le Lecouture avait caché ce sac dans un des rayons de la bibliothèque. Je devais, ce jour là même, aller aux impositions.

M. le président : Qui a dérobé le sac ? M. le Potin : Je n'en sais rien. C'est peut-être les insurgés. Cependant je ne puis l'affirmer, car je ne l'ai pas vu.

M. le président : Vous avez cédé à la violence, mais vous vous êtes plainte ? M. le Potin : Je n'y ai pas manqué. Vous abîmez tout, vous cassez tout, ai-je dit plus de cent fois. Ce n'est rien, dit un jeune homme, le gouvernement provisoire vous indemniserait et vous ne perdrez pas un sou.

M. le président : L'instruction m'apprend que vous avez donné diverses sommes aux insurgés ? R. Je leur ai distribué quelque argent vers les midi.

D. Étaient-ils nombreux ? R. Je ne les ai pas comptés ; ça m'avait l'air d'environ trois cents.

Un accusé : Elle dit deux cents de trop. D. Est-ce dans votre chambre qu'on a fondu des balles ? Qui fournissait la poudre ?

R. On a coulé des balles depuis le haut de la maison jusque dans la cour, et la poudre était fournie par un jeune homme qui montait et descendait sans cesse les escaliers. Je ne sais pas où il la prenait.

D. Est-ce dans votre chambre qu'un capitaine de la garde nationale a été amené prisonnier par les insurgés ? R. C'est vrai. On le fit asseoir sur une table, et il avait l'air bien mécontent. Je ne savais rien d'abord, et je lui dis : pourquoi ne travaillez-vous pas avec vos camarades ? il m'apprit alors qu'il était leur prisonnier, et qu'il avait bien peur d'y passer. Peu de temps après, un des révoltés dit à d'autres, tout près de la chambre où nous étions, il faut le fusiller. Ça me fit frémir. Alors je demandai à ce monsieur s'il voulait essayer de se sauver ; il me répondit que oui, et je le déguisai en femme. C'est-à-dire qu'il mit, après avoir ôté son habit, un jupon et une camisole de nuit. Je n'avais pas mes hardes dans la chambre. Il a profité d'un moment où les insurgés étaient occupés ailleurs, et il s'est sauvé chez lui.

D. Pourriez-vous reconnaître quelques accusés pour avoir été du nombre de ceux qui ont tiré par vos fenêtres ? Maris, Conilleau, Mulette, Coiffu sont désignés par le témoin.

Jeanne : Les questions qui ont été adressées au témoin tendent à faire peser sur nous les soupçons les plus injurieux. Nous sommes maintenant des voleurs et des pillards, du moins on nous en accuse. A-t-on oublié que les soldats de la ligne dont on ne parle pas ont pu commettre ces vols ? Le conseil de guerre de la première division a condamné récemment à 5 ans de fers un soldat qui avait volé une montre et une boîte.

M. le président : Cela est exact ; mais on a volé, et il est du devoir de la justice de rechercher les auteurs de ce crime.

M. le Nicolas, cuisinière de M. le Lecouture, a vu Duminéray, Vigouroux, Boulay, Conilleau, Coiffu et Renouf dans l'appartement de sa maîtresse.

Vigouroux : J'étais chez moi, elle se trompe. Conilleau : J'y suis allé, mais blessé, et pour me faire panser. D'autres témoins reconnaissent plusieurs accusés pour les avoir vus combattre : ils nient.

M. Claris, officier de la garde nationale : Le 6 juin, vers les cinq heures du matin, je partis de chez moi en uniforme pour aller à la mairie où ma compagnie devait se réunir ; au bout de la rue Aubry-le-Boucher, je fus arrêté par des insurgés qui gardaient une barricade. Toute résistance était inutile, ils étaient au moins cinquante, et je fus forcé de marcher avec eux. Je fus conduit au n. 30, rue Saint-Martin ; on me fit monter au 5^e étage, dans une pièce ayant vue sur la rue ; on y faisait des cartouches, on fondait des balles et l'on arrangeait des armes. Un des insurgés me dit de me mettre dans leurs rangs ; je refusai. On m'engagea, en me menaçant, à confectionner des cartouches ; je ne voulus pas. Une heure se passa ; on me força à entrer dans une petite chambre ayant une fenêtre sur le derrière. On délibérait alors sur mon sort ; le conseil se tenait dans la cuisine ; il était question de me fusiller. Depuis plus de deux heures j'étais dans cette terrible position, et je ne voyais aucun moyen d'échapper à mon sort ; il était impossible de se sauver ; une vieille et bonne dame vint me trouver, me demanda si j'avais le dessein de me sauver. Je le lui assurai ; alors elle me donna les vêtemens qu'elle pu trouver à travers le désordre qui régnait chez elle, elle m'aida même à ôter mon uniforme et m'habilla en femme. Mais je ne pouvais vraiment trouper les yeux de personne, et d'ailleurs les insurgés m'avaient assez regardé pour me reconnaître quand j'aurais été mieux déguisé. Je profitai d'un moment où la cour était vide ;

les révoltés s'étaient tous réunis pour aller prendre toutes les armes qui pouvaient être chez M. Blanc, et je fus assez heureux pour descendre les escaliers sans rencontrer personne, et pouvoir regagner ma demeure rue de la Ferronnerie.

M. le président : Pourriez-vous reconnaître quelques insurgés parmi les accusés ? R. Oui, Conilleau et peut-être Vigouroux.

Vigouroux : Je n'y étais pas. M. Claris : Je ne pourrais affirmer pour Vigouroux, mais je suis certain de Conilleau.

Conilleau, interrogé par M. Delapalme sur la possibilité qu'il aurait eue de quitter les insurgés en même temps que M. Claris, répond qu'il aurait craint d'être vu par eux.

M. Bellet, capitaine de voltigeurs au 52^e de ligne, a arrêté une grande partie des accusés dans la maison de la rue St-Merry, n. 48. Tous venaient du n. 30, rue St-Martin. Un cornet de la même compagnie fait une déposition semblable.

Un grand nombre de témoins, gardes nationaux et soldats du 42^e de ligne, régiment qui, le premier, s'est emparé de la barricade, ont été entendus. Ils ont reconnu plusieurs accusés, qui tous leur ont soutenu qu'ils se trompaient, et qu'ils avaient été les prisonniers des insurgés et non combattans.

Rojon, cet accusé qui se mêlait à toutes les émeutes pour en faire ensuite son rapport à un agent de police des Tuileries, prétendait n'avoir point fait usage de son fusil lorsqu'il était dans la barricade, et ne s'en être servi que contre les républicains lorsqu'il se sauva de leurs rangs.

Deux témoins, Verrier et Dupin, ont soutenu le contraire. M. le président avait annoncé une séance du soir, mais elle n'a point eu lieu à cause de la santé de Jeanne, qui ne lui permettait pas d'y assister.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Londres 25 octobre. — Consolidés 83 5/8 3/4.

— Le prince de Talleyrand a eu hier soir au Foreign office, une entrevue avec lord Palmerston.

— Comme on le sait, c'est au maréchal Gérard qu'est réservé le commandement de l'armée française qui dans le cas où le roi de Hollande persisterait, devra, en vertu du traité secret conclu avec l'Angleterre, et sans doute avec l'assentiment des trois grandes puissances, marcher sur la citadelle d'Anvers. Cette armée se compose de 48,000 hommes. La flotte combinée sera commandée par l'amiral Malcolm, dont la longue intimité avec M. de Rigny, est un gage de la bonne intelligence qui régnera entre ces deux flottes. (Globe.)

— Il est probable qu'en ce moment Sartorius a été rejoint par le *Wellington*, vaisseau de 60 canons ; ce renfort lui donnera une supériorité décidée sur l'escadre miguéliste qu'il tient bloquée dans la baie de Vigo.

— Le *Guardian*, dans sa correspondance de Paris, annonce que l'armée française ne peut plus tarder d'entrer en Belgique, parce que le choléra s'y est développé parmi les hommes et la morve parmi les chevaux. Enfin, dit-il, malgré les représentations de la Prusse, le gouvernement français, fort de l'Angleterre, ira en avant. M. Thiers surtout se montre d'humeur très-belleuse.

— Plusieurs navires à vapeur sont en armement à Woolwich. 800 charpentiers et autres ouvriers y sont employés depuis six semaines. On n'y a jamais vu un plus grand mouvement, même pendant la dernière guerre. On enrôle un grand nombre de matelots dans toutes les villes environnantes. Les cutters de l'amirauté sont journellement employés à amener des centaines de vigoureux marins à bord du *Persée*, vaisseau de garde, mouillé hors de la tour, lieu de rendez-vous des matelots. On donne de fortes payes aux bons marins, et les marchands d'habits, juifs, font d'excellentes affaires avec eux.

BAVIÈRE. — Munich, 19 octobre. — Le ministre de la justice, le baron Jurheim, vient de mourir.

La députation grecque est arrivée ici en grande pompe ; tous les regards étaient fixés sur l'illustre marin Miaulis ; il était vêtu de noir, couleur affectée au costume des amiraux grecs ; ses compagnons Botzaris, etc. portaient le brillant costume national avec les pistolets et le poignard à la ceinture. Ce qui frappait surtout les yeux, c'était leur noble physionomie et leur regard perçant.

Le jour de leur entrée et de leur présentation à la cour, cette dignité devint une sorte de fierté qui annoyait la conviction qu'ils ont de leur propre mérite. Tous les spectateurs en furent frappés, surtout lorsque ces héros prononcèrent le serment de fidélité au roi et d'obéissance aux lois. Leur accent était ferme et grave.

Deux cierges étaient allumés ; les députés avaient deux doigts de la main droite posés sur des images. Elles étaient au nombre de cinq, toutes tirées de la Bible et présentées une à une.

Le roi ne put cacher l'émotion qu'il éprouvait en entendant prononcer des paroles qui lui annonçaient une séparation prochaine. La reine lâcha un libre cours à ses pleurs. Le comte d'Armengsberg, le chef de la régence, était sérieux et presque sombre.

ITALIE. — Ancône, 17 octobre. — Le vent impétueux qui régnait ici commença à tomber. L'escadille française a éprouvé des avaries et perdu cinq hommes. La caravane surtout a beaucoup souffert. Elle a perdu son gouvernail et a été obligée de jeter quelques canons à la mer pour s'alléger.

Le commandant de la *Victoire* qui se trouvait à terre n'a pu se rendre à son bord qu'à 9 heures 1/2 du soir et en bravant les plus grands dangers. Le baron de la Suze est à bord de l'escadre.

Tripoli, 20 août. — Ce pays est toujours en pleine révolution, et les hostilités sont très-vives entre les deux partis qui se disputent le pouvoir.

Nuremberg, 20 octobre. — Dans la nuit du 18 au 19 le froid s'est fait ressentir ici avec une telle intensité que l'on peut le considérer comme un véritable phénomène. Le thermomètre exposé à l'est marquait le matin 5 degrés au-dessous de zéro. Les branches des arbustes étaient raides, les grains de raisin faisaient un bruit semblable à des noix. Les grains les plus murs ressemblaient à des balles de plomb.

Cassel, 18 octobre. — La compétence du tribunal supérieur de Rintel dans l'affaire du *Volksblatt de Shaumbourg* fixe aujourd'hui l'attention publique. La direction de la police de cette ville avait déclaré au rédacteur de cette feuille, qu'en conséquence de la permission qui lui avait été accordée de la publier, il devait en outre se munir d'une permission légale ; mais le rédacteur s'est plaint d'une seule chose, c'est qu'en lui accordant la liberté de publier on lui refusait celle d'imprimer.

Le tribunal a décidé qu'une autorisation pour publier un journal hebdomadaire n'étant pas indispensable, le gouvernement serait tenu de payer les frais du procès ainsi que les dommages-intérêts réclamés par le plaignant. Le tout en vertu des articles 31, 36 et 113 de l'acte constitutionnel.

BELGIQUE. — Bruxelles 25 octobre. — Des lettres d'Aix-la-Chapelle, datées du 25, reçues par plusieurs maisons de commerce, annoncent d'une manière positive que tout est prêt pour l'intervention ; en faveur de qui ? Ce serait encore un secret si les commandans supérieurs de l'armée rhé-

ne cachent leurs sentimens pour la cause du roi Guillaume, mais ils se flattent d'en avoir bientôt fini avec les révoltés belges, quand même les Français se mèleront de la partie.

Les mieux informés de nos voisins des provinces prussiennes, disent qu'à tout prix le cabinet de Berlin s'opposera aux mesures coercitives contre la Hollande, que d'abord on a présenté l'agglomération des troupes, qui va chaque jour en augmentant, comme devant servir à une intervention pacifique, puisqu'il ne pouvait venir à l'idée de personne de faire battre ses troupes contre celles de la Hollande.

Les grands développemens donnés aux approvisionnemens de toute nature, les renforts de l'artillerie, depuis quinze jours, ne laissent plus de doute, il s'agit de résister à la France.

Maintenant reculera-t-on? Plusieurs de nos ministres assurent que depuis les dernières communications de votre gouvernement, cela n'est plus possible, et que la guerre générale dut-elle s'en suivre, avant huit jours les armées en seront aux mains.

On dit que le duc de Trévise, qui est parti d'ici ce matin, s'est détourné de la route qu'il devait suivre pour confirmer à notre gouvernement les fâcheuses dispositions des cabinets du Nord à l'égard de notre indépendance.

Nous n'avons pas encore de ministres des finances; M. Kauffmann a tout-à-fait renoncé aux chances qu'il avait d'obtenir ce département; il fait plus, il se sépare du gouvernement, il va donner sa démission d'envoyé extraordinaire à Madrid, afin d'assurer son élection à la chambre des représentans par le district de Liège, les électeurs se refusant à porter des fonctionnaires publics.

COLONIES.

Un fait qui mérite l'attention de l'autorité vient de se passer à la Guadeloupe.

Le 28 août dernier, une goëlette anglaise est venue en rade de la Basse-Terre pour y faire des vivres.

Cette goëlette avait à bord cinquante sept nègres que le gouverneur de St-Christophe (colonie anglaise) envoyait au gouverneur de la Trinité Espagnole. On a découvert que parmi ces nègres il y avait vingt-neuf cultivateurs de la partie française de l'île St-Martin (dépendance de la Guade-

loupe), qui s'étaient évadés de la colonie et avaient trouvé refuge à Saint-Christophe.

Après une visite de la douane qui a constaté ce fait, le gouverneur de la Guadeloupe a fait débarquer les vingt-neuf cultivateurs, qu'il a gardés pour être remis à qui de droit.

Le ministre anglais va-t-il réclamer ces vingt-neuf cultivateurs sous le prétexte que son pavillon les couvrait et les protégeait? Le gouvernement français prétendra-t-il au contraire qu'aucun pavillon ne saurait favoriser la spoliation de ces citoyens? et soutiendra-t-il que le gouverneur de la Guadeloupe a dû l'empêcher par l'acte de vigueur que nous venons de relater?

Dans tout autre temps on aurait pu craindre un pareil conflit; mais nos bons rapports avec l'Angleterre permettent d'espérer qu'il n'aura aucun résultat fâcheux.

Toutefois cette circonstance fera sentir aux deux gouvernemens la nécessité de ne pas tolérer plus long-temps la protection que les gouverneurs des colonies anglaises accordent aux esclaves fugitifs des colonies françaises et l'espèce d'encouragement qu'ils donnent ainsi à la désertion des noirs, qui ne s'évadent ordinairement qu'après avoir commis des vols ou d'autres délits plus graves.

Depuis long-temps les colons français se plaignent de cette conduite de leurs voisins, d'autant plus étrange qu'ils seraient peu disposés à souffrir, en l'honneur de la philanthropie, une pareille atteinte à leurs droits. Des réclamations ont souvent été adressées au ministre de la marine par les conseils généraux des colonies et par leurs délégués en France, pour obtenir du gouvernement anglais la restitution des noirs fugitifs; c'est le seul moyen d'éviter de fâcheuses représailles. Il ne s'agit point ici des embarras, des susceptibilités que pourrait entraîner une demande en extradition, c'est une simple question de propriété dont le droit est aussi constant et doit être aussi sacré pour les colons français qu'il l'est pour ceux de la Grande-Bretagne.

Le baleinier, l'Etoile-Polaire, est arrivé le 20 octobre à Granville, venant des mers du nord, avec la graille de onze baleines et de 250 veaux marins. Le produit de cette pêche compose environ 100 à 110 tonneaux. Le peu de temps que les baleiniers du Nord peuvent passer dans les parages septentrionaux qu'ils fréquentent, ne leur permet guère de compléter leur chargement comme le font les baleiniers du Sud, qui, quelquefois restent quinze à dix-huit mois à la mer.

La pêche de l'Etoile-Polaire est une des plus belles qu'aient jamais faites jusqu'ici les baleiniers français expédiés dans les mers glacées.

Au surplus, les journaux du Nord s'accordent à dire que la pêche septentrionale a été en général productive pour les bâtimens qui ont été chargés de la pêche vers le pôle.

L'Etoile-Polaire, en longeant la côte du Groenland, dans le mois de mai, est parvenu jusqu'au 81° degré de latitude au Nord du Spitzberg, et à 91° degré du pôle arctique. C'est en revenant vers le Sud qu'elle a piqué, le 1er août, sa première baleine; le 5 du même mois sa seconde; et le 9 août Granville. Les neuf autres qui ont complété le chargement avec lequel il est arrivé à Granville.

Sur les onze baleines pêchées par ce navire, les matelots français en ont harponné sept. Ce succès nous laisse regretter aujourd'hui la disposition dans laquelle on leur avait accordés.

(G.) Chez TARGE, MIDAN, BARON.

CUISINIER DES CUISINIERS.

MILLE RECETTES DE CORDON BLEU.

Faciles, économiques et des premiers maîtres, tels que Véry, Beauvil- liers, Balaine, les frères provençaux, pour faire une cuisine appétis- sante, saine, salubre; cuisine italienne, anglaise, provençale, et à cha- que mets l'indication de son influence sur la santé; à l'usage des petites et grandes fortunes. Joli volume in-12, orné d'une couverture gracieuse. Prix 3 fr. 50 c.

Jamais Cuisinier ne mérita mieux son titre: c'est le Cuisinier des Cui- siniers. Les mets simples des maisons bourgeoises, les recettes des frères Provençaux, du Rocher de Cancale, de Vefour, de Véry, les crèmes de Tortony; les pâtés de Félix et de Suleau, tout se trouve dans ce vade-me- cum de toute maîtresse de maison.

Et à Paris, chez AUDIN.

ANONNCES JUDICIAIRES.

(815) Mercredi trente-un octobre mil huit cent trente- deux, à midi, dans les Halles-aux-Blés, sises à Lyon, rue Confalon, il sera procédé à la vente au comptant de vingt-sept sacs, de la contenance environ de six boisseaux chaque, blé froment, saisis.

(814) Mercredi trente-un octobre mil huit cent trente- deux, dix heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en glaces, tables, chaises, tableaux, pendule, garde-manger, buffet, console, batterie de cuisine, etc. etc.

(818) Le mercredi trente-un octobre mil huit cent trente- deux, sur la place Grenouille, à Lyon, il sera procédé à la vente forcée aux enchères d'objets mobiliers saisis, consistant notamment en tables, établis, tour-en-air avec roue, commode, placard, six violons, douze clarinettes, huit flûtes, deux bassons, deux basses, deux guitares, une lyre, chaises, meuble à aiguiseur, etc DEMARE.

VENTE D'ARGENTERIE.

APRÈS DÉCÈS, Rue des Farges, n° 51, au 2° étage. Le mercredi trente-un du présent mois d'octobre mil huit cent trente-deux, à dix heures du matin, il sera procédé, par un commissaire-priseur, rue des Far- ges, n° 51, au 2° étage, à la vente au comptant de deux mille cinq cent soixante-quatorze grammes d'argente- rie, dont onze couverts, douze cuillères à café, une cuillère à ragout et un bougeoir. — Ces objets dépendent de la succession bénéficiaire de dame Jeanne Mil- let, veuve de Louis Fournier, décédée rentière susdite rue des Farges, n° 51. (Troisième et dernière publication.)

ANONNCES DIVERSES.

VENTE PAR ACTIONS DE DEUX GRANDES SEIGNEURIES.

Ces seigneuries, dites Roguzno et Niznion et leurs vastes dépendances sont situées dans la Galicie-Autri- chienne. On offre et garantit un rachat de 30,000 ducats en or (360,000 f. de France). Outre cette prime princí- pale, il y a 21,999 autres primes secondaires de 5,000, 1,000, 500, 100, etc. etc., ducats. Le tirage aura irrévocablement lieu à Vienne: Le 27 novembre 1852.

Le prix des actions 20 f. de France par pièces; sur cinq prises ensemble, la sixième sera donnée gratuitement. Les paiement peuvent se faire en effets ou billets sur Paris ou la province. Le prospectus se délivre gratis. S'adresser directement au dépôt général de M. Louis PETIT, banquier à Francfort-sur-Mein.

(795 3) A vendre au Parc. — Un cheval arabe et une jument de Mecklembourg.

(742 7) A vendre ou à louer en totalité ou en partie. — Plus-ieurs grands bâtimens situés à Villeurbanne, avec prai- ries, hangars et pièce d'eau courante, pouvant servir à routes sortes d'établissements industriels. S'adresser à MM. Ant. Terras et Comp*, rue Basse- Ville, n° 8.

(789 4) A louer de suite, ensemble ou séparément. — Six pièces agencées pour appartement ou magasin, rue des Deux-Angles, n° 11, au premier. S'y adresser.

AU PRIX FIXE. PAPON, marchand-cordonnier et bottier, place des Carmes, n° 4, au 3°.

Préviens le public qu'il tient un assortiment de chaus- sure pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix: bottines pour homme, 16 f. et 15 f., souliers 5 f. 50 c., demi-souliers 3 f. 50 c., baraquettes fourrées 2 f. 15 c., non fourrées 1 f. 90 c.; pour femme, souliers et escarpins 4 f. 25 c. et 3 f. 50 c., baraquettes fourrées 1 f. 85 c., non fourrées 1 f. 65 c.

(805 2) Un ancien élève de l'École Polytechnique donne des répétitions de mathématiques et de dessin, chez M. Fervot, marchand de musique, rue Cler- mont.

(803 2) On demande pour compositeur, dans une fa- brique de nouveautés en étoffes, un jeune homme, des- signateur, qui ait du goût et de l'imagination, lors même qu'il serait étranger aux connaissances de fabrique. Ses avantages seront en raison de ses talens. On est prie d'adresser la réponse et les renseigne- mens utiles, par lettre, à M. Charlasse, chez M. Chi- rat, portier du Palais-St-Pierre, à Lyon.

(714 10) Le propriétaire de l'hôtel des Colonies, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 8, à Lyon, a l'honneur de prévenir que les départs des voitures du chemin de fer à St-Etienne ont lieu actuellement à 6 heures et demie du matin et 3 heures du soir, tous les jours.

Flatté de la bienveillance que l'on veut bien accorder à ce nouvel établissement, il a, pour la commodité des consommateurs, agrandi son salon de restaurant. Il vient d'ajouter un vaste salon pour noces et repas de corps. L'on trouvera à l'hôtel les soins les plus assidus, et surtout une extrême propreté, tout étant décoré et meublé dans le goût le plus moderne, avec établisse- ment de bains. L'on espère que MM. les voyageurs vou- dront bien distinguer cet hôtel.

(786 2) Le sieur David, mécanicien, place Croix-Pa- quet, à Lyon, prévient MM. les fabricans, chefs d'ate- lier et vendeurs, qu'il établit ses nouvelles mécaniques à une seule roue comme avec plusieurs, avec une seule corde comme sans corde, pour le procédé des roues tournant horizontalement, dont le plan circulaire fait mouvoir les broches, l'axe général ou moteur ayant été par lui placé au centre des mécaniques de forme ronde, pour dévider et faire les cannettes, moyens qui lui ont fait supprimer sur l'ancienne méthode engrenage, cor- des et poulies, etc., et qui lui a donné la facilité d'y adopter le cannage simultané. Ces résultats lui ont valu envers la chambre de commerce et de la société d'encouragement des mentions honorables, dont une médaille lui a été décernée en séance publique. Toute mécanique de ce genre qui ne sortirait pas de ses ateliers serait confisquée et les contrefacteurs pour- suivis. Il adapte ses nouveaux procédés aux anciennes mécaniques, fait des échanges contre les vieilles, et revend ces dernières à un prix modéré. Le nombre d'ouvriers qu'il occupe fait qu'il peut livrer plusieurs mé- caniques le jour qu'on les lui commande. Les avantages de ces mécaniques sont, 1° de faire, si on le désire, les roquets et cannettes de trois formes différentes, cylin- drique, bombé et en pain de sucre; 2° de donner aux broches des mouvemens réguliers ou différens les uns des autres, afin de faire dévider les matières fortes et faibles.

(812) A L'INSTAR DE PARIS, M. SORNET, marchand de vin, traiteur, rue des Cé- lestins, n° 3, maison des bains, prévient MM. les amateurs qu'il tient un dépôt d'huîtres fraîches de Can- cale, arrivant tous les jours; il sert des déjeuners à la carte, tient un assortiment de vins fins et de comestibles de tout genre.

ÉCOLE SPÉCIALE DE NOTARIAT APPLIQUÉ, Instituée par l'Université à Strasbourg, sous la direction de M. Arnaud, ancien Notaire, Avocat et Professeur. On ne saurait trop recommander cet utile établisse- ment aux pères de famille et aux aspirans au notariat. Les résultats déjà obtenus et le nombre des jeunes gens qui le fréquentent, témoignent en sa faveur d'une ma- nière bien honorable. Les cours sont de deux ans. La rentrée est fixée au 10 novembre prochain. Pour plus de détails on peut s'a- dresser au bureau de notre feuille où se trouvent des prospectus, ou bien franco, au directeur de l'école, rue des Petites-Boucheries, n° 118, à Strasbourg.

PLUMES A ÉCRIRE, EN ACIER, A TROIS FENTES,

Supérieures par leur flexibilité et leur usage, et à meil- leur marché que celles que l'on a offert au public jus- qu'à ce jour; et également plumes à une fente, pre- mière qualité; chez Black, rue Porte-Foin, n° 15, à Paris. (745 3)

PAR BREVET D'INVENTION.

PATE DE REGNAULD AINÉ,

Pharmacien à Paris.

Ce bonbon pectoral EST BREVETÉ DU GOUVERNEMENT. De- puis très-long-temps il obtient de grands succès pour la guérison des rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, enrouemens et affections de poitrine, même invétérées. Les propriétés de ce pectoral, constaté par les journaux de médecine (Gazette de Santé, Revue médicale), sont également reconnues chaque jour par des médecins pro- fesseurs et membres de l'académie royale de Médecine. Ces médecins rendent compte des nombreuses expé- riences qu'ils ont faites de cette préparation, tant dans les hôpitaux de Paris que dans leur clientèle, et attes- tent, par des certificats joints au prospectus, la supé- riorité de la pâte de REGNAULD AINÉ sur tous les autres pec- toraux. On en prend deux ou trois tablettes toutes les fois qu'on éprouve besoin de tousser et d'expectorer, ayant soin de les laisser fondre dans la bouche. [V. V. 610.] Un dépôt de ce pectoral est établi: A Lyon, chez M. Boitel, rue Lafont, n° 24; A Villefranche, chez M. Burnier; A Tarare, chez M. Michel; Et à Amplepuis, chez M. Coullerot.

On en prend deux ou trois tablettes toutes les fois qu'on éprouve besoin de tousser et d'expectorer, ayant soin de les laisser fondre dans la bouche. [V. V. 610.] Un dépôt de ce pectoral est établi: A Lyon, chez M. Boitel, rue Lafont, n° 24; A Villefranche, chez M. Burnier; A Tarare, chez M. Michel; Et à Amplepuis, chez M. Coullerot.

Maladies Secrètes

ET CUTANÉES, SIROP DÉPURATO-LAXATIF ET RÉSOLUTIF.

Préparé par PERENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, ou Puits-Pelu, n° 25, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-promp- te et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que dartres, gales répercutées, boutons, rougeurs, pustules, écoulemens anciens ou récents, fleurs blan- ches des femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidens mercuriels. Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestable- ment que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. (807)

AVIS AUX PÈRES DE FAMILLE.

Institution Pestalozzienne

DE L'ARBRESLE, Dirigée par MM. MORAND, LEYAT et GIRARD, disciple de Pestalozzi.

Le monde civilisé tout entier a rendu le plus éclatant hommage à la méthode d'enseignement et d'éducation du célèbre Pestalozzi. Tous les hommes éclairés, tous les esprits élevés et impartiaux de l'Europe et de l'Amé- rique, ont admiré les bases élémentaires, organiques et génératrices sur lesquelles elle est fondée, l'énergi- que efficacité de ses procédés féconds et simples, ses moyens d'exécution, rationnels, sûrs et faciles, et la supériorité de ses résultats prompts et positifs. Tous ont été frappés de la vigueur et de la solidité des déve- loppemens par lesquels elle forme, dans sa marche étroitement progressive, et par son action simultanée et harmonique, toutes les facultés de l'enfant, intellec- tuelles, morales et physiques. Nous ne parlerons point ici de la profondeur, de l'é- tendue, de la gradation et de l'enchaînement rigoureux des études larges et fortes, qui en sont le but final et l'œuvre définitive. Nous n'essaierons point non plus de tracer le tableau des progrès rapides et des succès vraiment prodigieux qu'elle assure. Qu'il nous suffise de rappeler au public que, par un secret inconnu jusqu'à nos jours, elle sait réaliser et populariser le bienfait d'une formation hu- maine, à la fois religieuse, paternelle et libérale, et

que, satisfaisant à la variété et à l'exigence impérieuse des besoins intellectuels et incessamment croissans que font naître la propagation des lumières et l'état progres- sif de la civilisation, elle simplifie le mode d'instruction, en abrège la durée, étend infiniment plus loin le cercle des connaissances nécessaires, fait approfondir les étu- des nouvelles et positives, et complète l'éducation en moins de temps qu'il n'en a fallu jusqu'à présent pour l'ébaucher.

C'est sur les principes fondamentaux de cette mé- thode que repose toute l'organisation de l'institution pestalozzienne de l'Arbresle. Les principales branches d'instruction qu'on y enseigne sont: la langue française, trois langues étrangères vivantes, les langues grecque et latine, la belle écriture, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la mécanique, le dessin linéaire, le des- sin académique, la musique, soit vocale, soit instru- mentale, la géographie, l'histoire naturelle, l'histoire civile, la chronologie, la gymnastique, la littérature, etc. etc.

On peut se procurer le prospectus de l'institution de l'Arbresle chez M. Fléchet, négociant, place de la Pré- fecture, et chez MM. Garin frères, négocians, rue St- Polycarpe.

Pour tous les renseignemens que l'on ne trouverait pas dans le prospectus; il faut s'adresser à l'Arbresle, à M. Leyat, chargé de la discipline de l'institution eod. sa parentavec selcorrespondance (697G)

BOURSE DE LYON.—29 octobre 1852.

Table with 2 columns: instrument type and price. Includes 'Cinq p. 0/0 au comptant', 'fin courant', 'Trois p. 0/0 au comptant', 'fin courant', '35 40 55 60 65 70 75'.

BOURSE DE PARIS.—27 octobre 1852.

Toujours même affluence de spéculateurs, cepen- dant nous ne remarquons pas la même vigueur que ces derniers jours chez les petits faiseurs. Le 5 p. 0/0, ouvert à 96f 40 c., est resté sans affaires jusqu'à deux heures; quelques ordres à terme sont venus ranimer les cours, et on a fermé à 96f 60 c., hausse sur le cours d'hier, 55 c. Le 5 p., ouvert à 68f 40 c., a atteint 68f 55 c.; mais les affaires s'étant ralenties, cette valeur est tombée à 68f 45 c. Coulisse.—68f 40 c. demandé, 68f 45 c. offert.

Table with 5 columns: instrument type, 1er Crs., plus h, plus b, dern. Includes '5 p. 0/0 au compt.', 'EMP. 1851 au compt.', 'ACTIONS DE LA BANQ. R. DE NAPLES au c.', 'CORRÈS.', 'ESPAG. Emp. royal.', 'QUATRE CANAUX', 'Cm° HYPOTHÉCAIRE', 'EMPRUNT D'HAÏTI', 'EMPRUNT ROMAIN', 'EMPRUNT BELGE'.

COURS DES MARCHANDISES.

Table with 2 columns: commodity and price. Includes 'Colza, disp.', 'Courant du mois', '2 derniers', '4 premiers mois', 'Lille', 'Voiture', '315 disp.', '2 derniers mois', '4 premiers', 'Sucres bruts'.

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, n° 5.